
**Politique linguistique et enseignement des langues étrangères au
Togo : de l'époque coloniale à nos jours**

Massimlawè Harakawa*

Résumé

A l'instar de beaucoup de pays africains, le système éducatif togolais réserve une place de choix, sinon exclusive aux langues étrangères. Ce fait amène souvent tout observateur de l'école togolaise à se poser des questions sur les raisons du choix de la politique linguistique dans les écoles togolaises. En ce sens cet article se propose de revisiter un pan de l'histoire du Togo afin d'apporter des réponses à cette inquiétude légitime qui fait référence à la place prépondérantes des langues étrangères dans les programmes scolaires du Togo au détriment des langues nationales. Cette contribution a tenté, dans un premier temps, de relever les mécanismes par lesquels les langues étrangères ont été introduites dans le système éducatif togolais. Ensuite elle a présenté les objectifs pour lesquels elles étaient/sont apprises et enfin l'article s'est prononcé sur le statut des langues étrangères et des langues nationales dans le système éducatif togolais.

Mots-clés : Politique linguistique, langues étrangères, langues nationales, Togo, colonisation.

Abstract

Like many African countries, the Togolese educational system reserves a place of choice, if not exclusive to foreign languages. This fact often leads any observer of the Togolese school to wonder about the reasons for the choice of language policy in Togolese schools. In this sense, this article proposes to revisit a part of Togo's history in order to bring answers to this legitimate concern, which refers to the predominant place of foreign languages in Togo's school programs to the detriment of national languages. This contribution has attempted, first, to identify the mechanisms by which foreign languages have been introduced into the Togolese educational system. Then it presented the objectives for which they were/are learned and finally the article pronounced on the status of

* Université de Kara, eliasharakawa@yahoo.fr

foreign languages and national languages in the Togolese educational system.

Keywords: Language policy, foreign languages, national languages, Togo, colonization.

Introduction

Le débat sur le maintien ou non des langues étrangères dans les systèmes éducatifs des pays « indépendants » africains est sujet à controverse. Le Togo ne déroge pas à cette réalité commune à la plupart des pays africains. Au Togo comme partout ailleurs, le problème du statut et de la place des langues étrangères enseignées à l'école oppose deux camps :

D'un côté, il y a ceux qui pensent que les nouvelles élites intellectuelles et politiques, d'après les indépendances, qui ont prôné et continuent de défendre le maintien de l'enseignement des langues étrangères dans les systèmes scolaires en Afrique subsaharienne au détriment des langues africaines versent dans un mimétisme par pur complexe d'infériorité. Et de l'autre côté, il y a aussi ceux pour qui le débat sur les langues d'enseignement est déjà clos. Pour eux la question est tranchée depuis belle lurette, car face au contexte pluri- ou multilingue dans la quasi-totalité des pays africains, le maintien des langues dites « coloniales » comme langues d'enseignement ne constitue que le moindre mal. A ce sujet Kouassi Adja écrit : « Avec la multitude de langues dans nos États, seule la langue du colon, dont le français pour les anciennes colonies françaises ou l'anglais pour les ex-colonies anglaises, pour ne citer que ces deux puissances coloniales, créent les conditions d'appartenance à une même nation (Kouassi 341f).

Cette position est confortée par le contexte actuel de la mondialisation qui tend à imposer certaines langues comme langues de communication et d'échanges mondiaux.

Partant de ce constat, cet article propose de revisiter le parcours du Togo en matière de politique linguistique et de langues enseignées à l'école depuis les premiers contacts des Togolais avec les commerçants occidentaux sur les côtes togolaises jusqu'à l'« école nouvelle » en passant par la réforme de 1975. Pour ce faire, la communication tentera de répondre aux questions suivantes :

- Quelles langues sont-elles considérées comme langues étrangères à l'école togolaise et quelles politiques linguistiques sous-tendent l'enseignement de ces langues étrangères au Togo ?
- Dans quelles conditions et par quels mécanismes les langues étrangères ont-elles été introduites dans le système éducatif togolais et pour quels objectifs ?
- Quel statut et quelle place occupent les langues nationales dans le système éducatif togolais ?

Afin de vérifier la permanence ou non du rôle assigné aux langues nationales et étrangères dans le système éducatif togolais, je vais adopter une approche historique, car l'introduction des langues étrangères dans le système éducatif du Togo est intimement liée à l'histoire même du pays.

1. Présentation du pays : données géographiques et démologiques

À l'instar de nombreux pays africains, le Togo présente une pluralité linguistique impressionnante. Pour une population d'environ 8,6 millions d'habitants (CIA), on dénombre près d'une cinquantaine d'ethnies et autant de parlers différents. Mais contrairement à beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, le Togo n'a pas un groupe ethnique majoritaire qui s'impose par sa population de manière significative. Les statistiques nous montrent que les Ewé qui sont le groupe le plus important ne représentent que (21 %), suivis des kabyè (14,7 %), ouatchi (10,0 %), mina & tem (5,8 %), moba (5,4 %), gourmantché (3,5 %), lama (3,3 %), akposso & adja (2,7 %), bassar ou ntcham (2,3 %), nawdum (2,2 %), ifè (1,8 %), yorouba (1,4 %), peul (1,3 %), etc (CIA).

L'analyse de la mosaïque linguistique du pays révèle qu'aucune des langues nationales n'est présente comme langue de communication et de transmission de la mémoire collective sur toute l'étendue du territoire togolais ; mais comme l'éwé par exemple, il y a quand même quelques langues qui sont utilisées dans plusieurs préfectures, voire plusieurs régions par un grand nombre de locuteurs. Ceci nous amène au problème du difficile choix d'une langue nationale d'enseignement et à l'origine du débat sur l'absence des langues nationales dans le système éducatif togolais. Mais ce débat ne doit pas occulter celui de l'origine des langues étrangères ainsi que la place prépondérante qu'elles occupent dans les programmes scolaires au Togo et qui fait l'objet même de la présente communication.

2. De l'origine des langues étrangères dans le système scolaire du Togo

Au Togo comme dans la plupart des pays africains, les premières écoles se sont implantées sur la côte, là où les échanges commerciaux avec les Occidentaux avaient lieu (Lange 477f). Les anciennes côtes des esclaves et côtes de l'or du Bénin, du Ghana et du Togo n'ont pas dérogé à cette réalité. Il est nécessaire de rappeler que l'installation des Européens sur les côtes africaines a précédé de plusieurs siècles le processus colonial. Il s'agissait en réalité des lieux établis, notamment des forts ou comptoirs commerciaux, où les transactions commerciales se faisaient en toute quiétude. Pour les besoins de la cause de l'époque, les commerçants européens ont ouvert de petites écoles à l'intérieur de ces « centres d'affaires » pour former les intermédiaires nécessaires aux échanges commerciaux. C'est ainsi que les grands commerçants et les commis des royaumes africains ont pu apprendre et maîtriser des langues comme le français, l'anglais, le portugais, l'italien, le hollandais ou l'espagnol surtout entre le 16^{ème} et 18^{ème} siècle (Iser 1793, Freemann 1844, Lange 1987). Mais à partir du 19^{ème} siècle et précisément autour des années 1820, l'anglais s'impose déjà comme langue commerciale. Il conservera aussi cette position sous la colonisation allemande de 1884 à 1914 et même durant les premières années de la colonisation française. Mais l'arrivée des premiers missionnaires sur les côtes Ouest-africaines va changer cette donne.

3. Le projet scolaire et politique linguistique des missionnaires allemands

L'arrivée et l'installation durable des missionnaires catholiques et protestants allemands se situent autour des années 1845⁵¹ (Müller 1968, cité par Lange 478). Comme le souligne Marie-France Lange, cette

⁵¹ Kouassi Adja, dans son article intitulé « Colonisation et problématique de la politique des langues » attribue la première arrivée des missionnaires catholiques allemands au Togo à la Société du Verbe Divin (SVD) en 1892. Cette congrégation de prêtres et de laïcs allemands fondée par le prêtre allemand Arnold Janssen en 1875 aurait eu l'onction du Pape Léon VIII le 10 décembre 1887 pour s'installer au Togo. En débarquant au Togo en 1892, selon Kouassi, la SVD a une grande ambition, à savoir combattre sur tous les fronts pour le triomphe de la « mission civilisatrice » (Kouassi 333). Kouassi précise par ailleurs que la toute première mission à s'installer au Togo fut la Société des Missions africaines (SMA), société missionnaire catholique française fondée en 1856, basée à Lyon (France) qui s'était installée au Togo dès l'année 1861 (Kouassi 332).

présence des missionnaires va transformer radicalement le concept de l'école des commerçants. La fonction de l'école n'est plus seulement d'assurer la formation d'intermédiaires linguistiques. La conséquence immédiate, selon elle, en est que les choix de langues d'enseignement ne sont plus motivés par la nécessité de favoriser l'émergence d'une langue véhiculaire utile aux différents protagonistes du commerce précolonial.

Pour les missionnaires catholiques et protestants, l'école doit avant tout servir de tremplin pour évangéliser et convertir les « âmes perdues »⁵². Alors pour le théoricien et « missiologue » allemand Gustave Warneck⁵³, les finalités de l'école des missionnaires peuvent se résumer comme suit :

- apprendre à lire pour faciliter l'accès à la bible et aux Saintes Écritures,
- procurer des connaissances qui permettront aux élèves de rester au service des missions,
- rassembler des jeunes qui ne sont pas encore atteints par la prédication et les convertir.

De ce fait, le but premier de l'école missionnaire était de toucher un public jeune auquel ils pouvaient en même temps transmettre leur religion. Pour cette raison, Joseph Schmidlin considérait l'école comme « le moyen de la mission » (das Missionsmittel) :

L'école de la mission catholique sert comme moteur essentiel de l'éducation ; une école sur laquelle il faut porter une attention et un soin particuliers [...]. C'est à travers elle qu'on peut gagner la génération montante et par là même l'avenir ; elle peut changer et régénérer la jeunesse sur des bases chrétiennes, ceci autant que les adultes sont plus généralement ancrés dans leurs habitudes païennes (Schmidlin 128).

Comme Schmidlin, les missionnaires protestants et catholiques s'accordèrent pour conclure que l'école constitue un moyen indispensable pouvant permettre de soumettre le pays au christianisme (Lange 479). Et

⁵² C'est tout un autre débat que je ne vais pas me permettre d'aborder ici, car bien avant d'entrer en contact avec les civilisations occidentales, les Africains avaient des pratiques religieuses très organisées qui mettaient Dieu au centre de toute célébration religieuse. Donc l'assertion selon laquelle, les occidentaux sont « venus faire connaître Dieu » aux Africains me semble infondée et injustifiée.

⁵³ Gustave Warneck (1834-1910) fut le théoricien et „missiologue“ allemand qui a le plus influencé les pasteurs de la « Norddeutsche Missionsgesellschaft », la mission de Brême.

afin de ne pas éveiller des résistances, la priorité a été donnée à la lecture de la bible en langues locales. L'enseignement de base était entièrement assuré en langue Ewé, tandis que les formations supérieures étaient faites en anglais et très rarement en allemand, l'anglais s'étant déjà imposé comme langue d'échange avant l'arrivée des missionnaires. Durant cette période, les missionnaires allemands n'imposèrent ni leur culture ni leur langue aux autochtones. Les missionnaires, tant catholiques que protestants, étaient convaincus que l'identité culturelle des communautés togolaises trouverait son expression la plus simple dans la langue maternelle, surtout l'éwé. L'un de ces missionnaires les plus influents fut sans nul doute Diedrich Hermann Westermann (1875-1956), également linguiste et ethnologue. Il fut probablement le plus grand linguiste et africaniste allemand de son temps. C'est lui qui a su décrire avec précision les particularités de la langue éwé en plus d'avoir produit un dictionnaire bilingue allemand/éwé et éwé/allemand (*Wörteruch der Ewe-Sprache*), publié en 1905-1906, ainsi qu'un livre de grammaire sur la langue éwé (*Grammatik der Ewe-Sprache*, publié en 1907). À partir de ses travaux sur la langue éwé, Westermann en tirait cette conclusion générale :

Une langue telle que l'éwé est riche en elle-même ; elle convient parfaitement, dans une large mesure, à développer la civilisation (la culture) et le commerce et le plus grand préjudice que les Européens puissent porter à ces peuples, c'est de remplacer ce précieux héritage maternel par des langues européennes ou d'en réduire la portée. Si nous voulons que l'homme éwé conserve aux yeux des Européens sa véritable valeur intellectuelle, il faudra que nous veillions honnêtement à sauvegarder sa langue pour que la jeunesse grandissante de ce pays puisse jeter un regard sur la beauté et la valeur de sa langue maternelle. Elle perd progressivement l'estime et l'usage fondamental de sa langue dès qu'on met fortement l'accent sur les langues européennes. Mais la langue européenne convient si peu aux Éwés moins doués exactement comme les habits européens qu'ils portent.⁵⁴

Mais cette idéologie d'«ouverture» vers les indigènes allait rencontrer de fortes résistances, car elle ne correspondait pas à l'idéologie coloniale de l'époque. Ainsi, les choses vont progressivement et

⁵⁴ Cette citation est tirée de la page de présentation des ethnies du Togo. Pour plus de détails cf. <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/togo.htm> (21.02.2022).

radicalement changer avec les mesures restrictives des colons allemands en matière de politique linguistique.

4. La colonisation allemande (1884-1914) et la politique scolaire du colonisateur

Friedrich Schleiermacher (1768-1834), théologien protestant et philosophe allemand, croyait en 1870 qu'il fallait une collaboration étroite entre les colonisateurs et les missions chrétiennes comme le confirme sa déclaration suivante : « Il est naturel que ceux qui veulent répandre une religion supérieure soient obligés de répandre aussi un degré supérieur de culture. C'est bien pour cela que la Mission n'est vraiment florissante que par une colonisation effective ». Bref, religion et colonisation étaient des pièces du même puzzle selon Schleiermacher afin d'atteindre les objectifs de la « mission civilisatrice » (Schleiermacher 425).

En 1884, les Allemands se sont établis sur la côte togolaise grâce à un traité signé avec le Roi MLAPA III de Togodo (Togoville aujourd'hui) faisant d'eux des partenaires commerciaux privilégiés. Il se révélera plus tard que c'est l'annexion allemande qui a ainsi commencé. Dans un premier temps, les autorités coloniales confèrent aux missions le soin d'ouvrir des écoles dans lesquelles, enseignements scolaire et biblique se côtoyaient allègrement. Cependant, l'administration coloniale ne s'est pas complètement désintéressée de la question scolaire et surtout des choix linguistiques des missionnaires. À partir de 1903, le conseil colonial de Berlin s'inquiète de cette situation. Selon Peter Sebald, les conséquences de cette politique linguistique en vigueur furent mises en évidence dans un rapport établi dans le cadre d'une évaluation officielle, en ces termes :

Selon le rapport de plusieurs observateurs sur place, la colonie du Togo a jusqu'ici, bien qu'elle soit depuis près de 20 ans une possession allemande, davantage un caractère anglais qu'un caractère allemand, notamment dans les échanges avec les indigènes, où la langue anglaise est employée de façon tout à fait prépondérante, non seulement dans l'activité privée, mais aussi par les autorités [...] Dans le domaine monétaire, on a de même essentiellement recours à la monnaie anglaise (Sebald 422).

Dans le même ordre et pour s'ériger clairement contre cette politique linguistique des missionnaires jugée trop laxiste, voire contreproductive, l'administration coloniale déclarait ce qui suit :

Auch möchte ich bestreiten, dass die Mission die aufrichtige Absicht hat, die Kulturarbeit im deutschen Sinne zu fördern, sonst hätte man es nicht gewagt bei der Weihe der katholischen Kirche in Lome – in der Haupt- und Regierungsstadt einer deutschen Kolonie Englisch zu sprechen, obwohl der die haltende Weihrede Bischof von Geburt ein deutscher war. Auch würde die Mission nicht immer danach trachten nur Englisch in den Schulen einer deutschen Kolonie zu lehren⁵⁵ (ANT/FA 2 / 35).

Ainsi, le 27 septembre 1903, le comte ZECH, gouverneur de la colonie Togo promulgua une ordonnance radicale interdisant l'utilisation de l'anglais comme langue d'enseignement ou de communication en ces termes :

Aufgrund des § 15 des Schutzgebietgesetzes in Verbindung mit § 5 der Verfügung des Reichkanzlers vom 27. September 1903 (Kol. Be Nr. 509) wird folgendes verordnet:

§ 1. In allen Schulen des Schutzgebiets ist als Gegenstand des Sprachunterrichts außer der Deutschsprache keine andere lebende Sprache zugelassen als das Deutsche.

§ 2. Schulen in welchen eine nichtzugelassene Sprache gelehrt wird, können durch Verfügung des Gouvernements geschlossen werden. Auch kann Lehrern, welche in einer nicht zugelassene Sprache Unterricht erteilen, die Lehrtätigkeit untersagt werden.

Die zur Erteilung des Unterrichts in der nicht zugelassenen Sprache verwendeten Lehrmittel können eingezogen werden (ANT/FA1 /118)⁵⁶.

⁵⁵ Je voudrais également contester que la mission ait l'intention sincère de promouvoir la mission civilisatrice dans le sens allemand, sinon on n'aurait pas osé parler anglais lors de la consécration de l'église catholique à Lomé - dans la capitale et le siège du gouvernement d'une colonie allemande, bien que l'évêque qui a prononcé le discours de consécration soit un Allemand de naissance. La mission n'aurait pas non plus toujours cherché à n'enseigner que l'anglais dans les écoles d'une colonie allemande. (Ma traduction).

⁵⁶ Conformément à l'article 15 de la loi sur la colonie et l'article 5 de l'arrêté du chancelier impérial du 27 septembre 1903 (Col. Be n° 509), il est décidé ce qui suit :

Article 1 : Dans toutes les écoles de la colonie, aucune autre langue vivante n'est autorisée comme langue d'enseignement en dehors de la langue allemande.

Article 2 : Toute école dans laquelle les enseignements ont lieu dans une langue non autorisée sera fermée sur décision du Gouverneur. De même, tout enseignant qui donnera le cours dans une langue non autorisée sera radié des effectifs des enseignants. Tout matériel pédagogique utilisé pour enseigner dans une langue non autorisée sera confisqué. (Ma traduction).

Comme nous pouvons le constater, l'objectif de cette ordonnance de l'administration coloniale allemande est double. Si d'un côté l'interdiction de l'anglais dans les écoles visait à contrer le pouvoir sans cesse grandissant du rival colonisateur anglais à travers sa langue, de l'autre côté, l'Éwé était considéré par l'administration coloniale comme le dialecte primitif, qui ne méritait pas d'être élevé au rang de langue. En ce sens, le commissaire impérial du Togo Jesko von Puttkamer déclarait : « Die Ewesprache ist und bleibt ein wilder, äußerst primitiver Negerdialekt. [...] Der Eweneger braucht auch gar keine verbesserte Ewesprache, sondern eine Kultursprache. Das Land braucht Deutschum und kein Ewetum »⁵⁷ (Sebald 143).

Suite à l'ordonnance précitée de 1903, les missionnaires durent se résigner, mais le débat au sujet de l'anglais se poursuivit jusqu'en 1914 avec l'arrivée des Français comme nouveaux « maîtres » du Togo.

5. Occupation coloniale française et sa politique linguistique

Suite à la défaite des Allemands lors de la rude bataille de CHRA (Wahala) en 1914, les Alliés deviennent les « nouveaux maîtres » de la colonie Togo. Un premier partage de la colonie s'effectue en août 1914 et les Anglais obtiennent trois cercles au sud-Ouest, tandis que les Français prennent possession de l'Est et du Nord du pays. Un second partage interviendra le 1^{er} octobre 1920. Lomé et la région des plateaux sont attribués aux Français qui sont d'accord à concéder de portions du territoire situé au nord-ouest aux Anglais⁵⁸.

Durant cette période de transition, les écoles togolaises entrent en crise du fait des bouleversements qu'engendre l'occupation franco-anglaise.

Le problème du changement de la langue d'enseignement se pose avec acuité, tout particulièrement dans les territoires occupés par l'administration française, qui, dans les premiers moments de l'occupation française, après avoir abandonné l'allemand au profit de l'anglais, devront adopter à présent le français. Certains élèves durent faire 6 années de scolarité allemande, suivies de six autres années d'école anglaise (Lange

⁵⁷ L'Éwé est et reste un dialecte nègre sauvage et extrêmement primitif. [...] Les nègres Ewé n'ont d'ailleurs pas besoin d'un dialecte éwé amélioré, mais plutôt d'une langue de civilisés. Le pays a besoin de germanité, et non d'une civilisation éwé. (Ma traduction)

⁵⁸ Pour plus de détails à ce sujet, se référer à la carte du Togo britannique.

485-486). À partir de 1923, le français fut imposé comme langue d'enseignement. Le moyen le plus efficace pour affirmer la présence française sur le territoire togolais fut la mise en place d'un système scolaire public en langue française, qui se réalisa plus ou moins aisément grâce au soutien d'instituteurs envoyés du Dahomey voisin (idem).

Contrairement aux Allemands qui n'ont pas voulu définir une politique linguistique axée principalement sur leur langue, - du moins au début de leur colonisation -, les Français imposèrent sans ambiguïté la langue française et exclurent rapidement toutes les autres langues des écoles togolaises. Ainsi l'allemand fut interdit déjà en 1915 dans leur zone, soit juste un an après la défaite des Allemands, puis ce fut le tour de l'anglais à partir de 1920. Ces décisions créèrent des oppositions au niveau des autres acteurs installés sur le territoire togolais. Mais la France ne tient compte ni de l'avis des religieux ni de la pression de la Société Des Nations (SDN). Elle durcit au contraire sa position par la promulgation de l'arrêté de 1928 en ces termes : « Le français est le seul en usage dans les écoles [togolaises]. Il est interdit aux maîtres de se servir entre eux ou avec les élèves, en classe ou en récréation, des idiomes du pays » (SDN).

Les arguments en faveur du français développés par l'administration coloniale française reposent essentiellement sur la conviction des théoriciens de la colonisation qui ont soutenu que les langues africaines sont « primitives », inaptées à l'enseignement, contrairement à la langue française qui est une langue « civilisée », et par ricochet « supérieure ». Le gouverneur BONNECARRERE le dit sans ambages en ces termes: « Notre génie national, que des juges impartiaux à l'étranger ont reconnu plus particulièrement apte à guider les peuples arriérés vers un mieux-être social, matériel et intellectuel, ne saurait jeter tout son éclat, si la langue nationale n'était pas généralisée » (Agbobly-Atayi 107).

De ce qui précède, nous pouvons déduire que la politique linguistique de la France dans la colonie togolaise reflétait une conception unitaire de la Nation, qui ne peut tolérer les différences culturelles, ce qui était loin d'être vrai. En se basant sur une supposée supériorité de la langue française, on marginalise et infériorise les autres langues, auxquelles on refuse le statut de « langue », et qui sont désignées par les vocables « dialectes » ou « idiomes ». Cette politique linguistique exclusiviste de la France durera jusqu'à la réforme de l'enseignement au Togo de 1975.

6. la réforme de l'enseignement au Togo et la politique linguistique togolaise

Le 27 avril 1960, le TOGO accède à son indépendance. Les années qui ont suivi l'indépendance du Togo n'ont pas pu changer grand-chose dans le système éducatif togolais. Le Togo, comme la plupart des pays africains, a accédé à l'indépendance avec des défis énormes à relever qui se présentent comme autant d'urgences vitales. Ainsi tout était à faire ou à refaire, car les institutions et structures laissées par le colonisateur érigées pour répondre aux préoccupations conjoncturelles d'organisation et de gestion coloniale n'étaient pas adaptées à une organisation structurelle en vue de la construction programmée et viable du pays. Dans la visée de faire du Togo une entité adaptée à son milieu par la formation scolaire, une nouvelle politique scolaire et linguistique a été pensée et matérialisée par la réforme de l'enseignement en 1975.

La réforme de 1975 visait à poser les bases d'une école démocratique, en rupture avec l'école coloniale. Parmi les objectifs fixés, la « réhabilitation des langues et des cultures africaines » (MEN 8) apparut comme primordiale. La question du choix des langues, tant débattue à l'époque coloniale, ressurgit alors. Ainsi le document du projet de la réforme indique-t-il clairement les motivations des autorités togolaises :

La langue est un outil de communication, de structuration et d'expression de la pensée [...]. Aussi, en nous privant de nos langues, le système colonial entendait-il assurer à jamais sa mainmise sur nos esprits [...] Tout effort pour résoudre le problème du sous-développement passe d'abord par la conquête d'une langue nationale [...] Pour assurer la promotion politico-économique de notre pays, il nous faut réhabiliter nos langues (MEN 31-32)

Par souci d'unité nationale la réforme de 1975 a choisi deux langues nationales : l'une au sud, l'éwé et l'autre au Nord, le kabyè. Dès la rentrée scolaire de 1975, les deux langues choisies furent introduites dans les programmes scolaires tout en conservant le français comme langue d'enseignement. L'objectif à la longue était d'amener progressivement les deux langues à devenir des langues d'enseignement et ainsi le français prendrait le statut de langue étrangère dans les programmes. Ainsi, dans la partie sud du pays, c'est l'éwé qui devrait être la première langue introduite dans l'enseignement dès le cours primaire et le kabyè à partir de la sixième. Dans la partie nord du pays, ça devrait être

l'inverse : c'est-à-dire que le kabyè serait introduit dès le primaire et l'ewé à partir de la classe de sixième (MEN 19).

En ce qui concerne les langues étrangères dans la réforme de 1975, l'anglais a été choisi pour être la langue étrangère obligatoire à partir du collège. Les autres langues étrangères (l'allemand, l'espagnol et quelques langues africaines) étaient laissées au choix de l'élève à partir de la classe de seconde (cf. MEN 20). Et c'est cette configuration qui est restée jusqu'aujourd'hui dans les programmes scolaires au Togo en matière de langues.

Malgré ses bonnes intentions, la réforme de 1975 n'a pas pu convaincre, car deux obstacles majeurs se sont posés sur son passage. D'abord le coût très onéreux de la réforme. En effet, la réforme avait misé sur le boom de la production de phosphate des années 1970 pour atteindre ses objectifs. Mais la mauvaise gestion de cette ressource qui était en grande partie entre les mains des étrangers aidés par leurs « amis » togolais n'a pas pu apporter les ressources nécessaires pour la réforme. Ensuite, les partisans de l'« école nouvelle » ont péché en prenant les étrangers comme experts ou consultants sur ce projet. Bien évidemment, les experts étrangers, notamment français, ont torpillé⁵⁹ la réforme qui redonnait aux langues nationales une place de choix dans le système scolaire togolais au même titre que le français. Ainsi tout a été mis en place pour que ce projet de réforme meurt dans l'œuf, afin que le français reste la langue d'enseignement. De même, les contenus des programmes sont restés dans la continuité de l'idéologie coloniale française jusqu'à nos jours. Tout ceci a été savamment orchestré afin que la métropole garde toujours son influence sur son ancienne colonie. Mais comme déjà évoqué plus haut, la France n'est pas la seule responsable de cet échec. Les responsabilités sont partagées et sont à chercher aussi bien du côté togolais que français.

De cette réforme, tout ce qui est resté comme acquis est l'enseignement des langues étrangères qui assurent aux citoyens togolais une certaine ouverture d'esprit sur l'autre, sa culture et sa civilisation. Ainsi, bien que ce soit peut-être au détriment des langues nationales, les langues étrangères, notamment l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'arabe et le chinois ont maintenu ou acquis leur place dans les programmes scolaires

⁵⁹ La réforme de 1975 a été perçue par certains Français comme une menace à la survie de langue française au Togo, craignant même que le cas du Togo puisse inspirer d'autres pays africains.

togolais. Ces langues précitées ont le statut de « langues étrangères » et sont inscrites dans les programmes scolaires de l'école togolaise dès le début du collège. L'anglais, première langue étrangère - le français ayant le statut de langue officielle- est appris par tous les élèves à partir du collège (classe de 6^e) et ce jusqu'en terminale. À partir de la classe de seconde (début du lycée) littéraire (A4), les élèves ont le choix entre l'allemand, l'espagnol ou l'Arabe. Par contre dans les séries scientifiques (D, C), les élèves ont l'anglais comme seule langue étrangère obligatoire. Il n'y n'a que quelques rares écoles privées qui proposent accessoirement l'allemand ou l'espagnol à leurs élèves de ces séries scientifiques. Mais le constat est clair, l'engouement des élèves des séries scientifiques pour ces langues est très faible. Dans les séries techniques, il n'y a qu'en série G1 (secrétariat) que l'allemand est enseigné. Dans toutes les autres séries techniques (G1, G2, G3, F1, F2, F3, F4, TI, E), seul l'anglais est proposé comme langue étrangère de la seconde en terminale.

Comme le prouvent les statistiques de la Division de la Carte Scolaire et des Statistiques du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat (MEPSTA), les langues étrangères (l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'arabe) sont les langues au programme dans le secondaire au Togo. Pour le compte de l'année scolaire 2020-2021, j'ai pu obtenir et consigner dans le tableau ci-dessous le nombre d'élèves qui apprennent les différentes langues au programme. Le constat qui est fait après analyse de ces statistiques est que les langues nationales n'ont toujours pas réussi à se faire une place dans le système scolaire du Togo. Par contre les langues étrangères confortent leur place et de nouvelles langues étrangères comme l'italien, le chinois et le russe font leur apparition dans les écoles privées ou universités togolaises.

Effectif des élèves dans le secondaire (2020-2021)⁶⁰

Premier cycle du secondaire (de la classe de 6^{ème} en 3^{ème})

GARCONS	FILLES	TOTAL
328.218	284.211	612.429 ⁶¹

⁶⁰ TOGO – Annuaire des statistiques scolaires 2020- 2021 du Ministère des Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et Artisanale (MEPSTA).

⁶¹ La totalité des élèves du 1^{er} cycle du secondaire apprennent l'anglais. Mais quelques rares établissements privés ont introduit l'allemand à partir de la classe de 4^{ème} mais il n'y a aucun chiffre officiel disponible sur l'effectif de ces élèves.

**Deuxième cycle du secondaire : de la seconde en terminale
(enseignement général et enseignement technique)**

	Garçons	Filles	Total élèves	Anglais	Allemand	Espagnol	Arabe
Série littéraire (A4)	64.245	49.397	113.642	113.642 (100%)	82.578 (72,66%)	18.621 (16,38%)	12.45 8 (1,09%)
Série scientifique (C, D)	47.665	25.845	73.510	73.510 (100%)	5.324 (7,24%)	8.453 (11,49%)	7.895 (10,74%)
Séries techniques (G1, G2, G3, F1, F2, F3, F4, TI, E)	31.309	29.453	60.762	60.762 (100%)	18.217 (29,98%)	5.129 (8,44%)	14.786 (2,43%)

Commentaire

De ce qui est présenté dans ce tableau, on peut retenir que l'anglais est la langue étrangère imposée à tous les élèves du secondaire (collège et lycée). Bien que certains élèves des séries scientifiques et techniques s'intéressent à l'allemand, il faut avouer qu'il n'est appris principalement que par les élèves de la série littéraire (A4). Mais il attire un très grand nombre d'élèves (de cette série contrairement à l'espagnol et à l'arabe, bien que l'espagnol soit beaucoup plus facile à apprendre pour un francophone. La raison de cet engouement est à chercher dans le passé colonial du pays. En effet, comme je l'ai démontré dans cet article, l'Allemagne a été la première puissance colonisatrice du Togo (1884-1914). Quand bien même les allemands étaient partis du Togo après leur défaite de la première guerre mondiale, l'Allemagne continue d'investir beaucoup d'argent au Togo à travers plusieurs programmes pour la promotion de sa langue. La deuxième raison et la plus importante à mon sens est que l'Allemagne offre beaucoup d'opportunités de bourse aux étudiants togolais. Quand on sait que la langue est l'une des conditions à remplir pour ces bourses, beaucoup de parents encouragent leurs enfants à s'intéresser à la langue allemande depuis le lycée, qu'ils soient des séries scientifiques ou littéraires, afin d'avoir de meilleurs chances d'aller continuer leurs études en Allemagne.

Conclusion

Le débat sur la politique linguistique dans les programmes d'enseignement du Togo continue de susciter des controverses. L'absence des langues nationales et la prédominance des langues étrangères dans les systèmes éducatifs togolais suscitent des débats parfois passionnés.

Mais depuis quelques années déjà, l'on assiste à un retour lent, mais certain vers la réforme de 1975. En effet, certaines écoles prestigieuses et les deux Universités publiques du Togo commencent à redonner aux deux langues nationales (éwé et kabyè pour le moment) de la valeur en les insérant dans leurs offres de formation. Ainsi, l'éwé est devenu une unité d'enseignement à part entière à l'Université de Lomé depuis 2004 et au cours de la même année, l'Université de Kara a aussi introduit le kabyè comme discipline au département des sciences du langage. L'objectif poursuivi est de préparer des étudiants qui s'intéressent à ces langues à assumer plus tard les fonctions d'enseignant des langues nationales lorsque le besoin se fera sentir.

Dans ce travail, j'ai pu, après avoir présenté les différentes politiques linguistiques qu'a connues l'école togolaise depuis la colonisation allemande et française jusqu'à la réforme de 1975, démontrer qu'aujourd'hui, le but visé n'est plus de remplacer le français comme langue d'enseignement par les langues nationales, mais de généraliser l'apprentissage des deux langues nationales à l'ensemble des élèves de la maternelle à la fin du collège au moins. L'objectif est de revenir progressivement aux fondamentaux de la réforme de l'enseignement proposée en 1975, car selon cette réforme, l'enseignement « doit viser l'épanouissement d'un esprit authentiquement africain et redonner au citoyen formé la confiance en soi et la notion de liberté que l'école coloniale lui a enlevées » (MEN 16). Par ailleurs, des études ont prouvé que les élèves qui commencent l'école dans leur langue maternelle sont enclins à mieux réussir leurs études que ceux qui ont très tôt suivi leur enseignement directement dans les langues étrangères (Barlett et al. 2006; Kosonen, 2005; Benson, 2002; Hovens, 2002 ; UNESCO Bangkok, 2005; Yiakoumetti, 2012; Benson et Kosonen, 2013).⁶² Selon Jean-Yves Lanchec

⁶² « A l'échelle mondiale [...], on estime que lorsque la langue utilisée à l'école n'est pas la première langue parlée par les enfants, le risque de déscolarisation ou d'échec dans les petites classes est plus élevé. Des études ont montré que l'on obtient de meilleurs résultats au primaire lorsque la langue d'enseignement est la langue maternelle des apprenants » (Barlett et al. 2006).

87), les enfants du premier groupe sont mieux outillés pour enclencher le processus de développement de leur pays (Lanchec 87).

L'enseignement des langues étrangères quant à lui n'est nullement inquiété par ce nouveau projet de réforme de la politique linguistique dans le système éducatif togolais. Dans ce sens j'ai pu démontré dans ce travail que malgré le désir de certains concitoyens de faire émerger les langues nationales comme langues d'enseignement, le contexte actuel de la mondialisation et la place prépondérante de certaines langues internationale comme l'anglais, le français et l'allemand font que le système éducatif togolais a encore de la peine à se défaire de ces langues dite « étrangères ».

En définitive, il faut avouer que la politique linguistique du Togo n'est pas très élaborée, et les textes juridiques sont peu nombreux à ce sujet. Outre la Constitution de 1992⁶³, on peut juste rappeler qu'il y a eu quelques lois dans ce sens, mais dont l'application, selon les recommandations n'a jamais été suivie comme il se devait pour des raisons diverses et variées.

Travaux cités

Agbobly-Atayi, Bertin. *L'enseignement du français au sud-Togo dans l'entre-deux-guerres. Scolarisation et perspectives socio-politiques, 1919-1939*, thèse de 3e cycle, Paris-I, 1980.

Akakpo-Numado, Sena Yawo et Folly, Tchotcho. «Impact des langues étrangères d'enseignement sur les langues et cultures locales : cas du français au Togo». In Claus Altmayer et H. Ekkehard Wolff (edt.) *Afrika: Herausforderungen der Mehrsprachigkeit (les défis du plurilinguisme en Afrique)*, Frankfurt am Main, Peter Lang Verlag, 2013.

Koussi, Adja. «Colonisation et problématique de la politique des langues». In Yigbé, Dotsé et al. (Edt.). *L'Afrique post/ coloniale. Das post/ koloniale Afrika: Enjeux culturels des études littéraires et historiques. Kulturwissenschaftliche Fragestellungen in Literatur und Geschichte*, Berlin, LIT Verlag Dr. W. Hopf, 2018.

⁶³ La Constitution de 1992 ne compte qu'une disposition à caractère linguistique. Il s'agit de l'article 3 qui déclare que le français est la langue officielle.

- Lanchec, Jean-Yves. *Psycholinguistique et pédagogie des langues*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976.
- Lange, Marie-France. «Le choix des langues enseignées à l'école au Togo : quels enjeux politiques ? » In *Politique africaine*, no 27, Paris, 1987, p. 477-495.
- *Cent cinquante ans de scolarisation au Togo*, bilan et perspectives, Lomé, URD, 1991.
- Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), République Togolaise, *La Réforme de l'Enseignement au Togo, forme condensée*, Lomé, 1975.
- SCHMIDLIN, Joseph. 1913. *Die katholischen Missionen in den deutschen Schutzgebieten*, Münster, Aschendorf, 304 p.
- SEBALD, Peter. *Togo 1884-1914. Eine Geschichte der deutschen Musterkolonie auf Grundlage amtlicher Quellen*, Berlin, Akademie Verlag, 792 p.
- Westermann, Dietrich Hermann, 1937. *Der Afrikaner heute und morgen*, Berlin, Essener Verlagsanstalt, 1988.

Comment citer cet article:

MLA : Harakawa, Massimlawè. « Politique linguistique et enseignement des langues étrangères au Togo : de l'époque coloniale à nos jours ». *Uirtus* 2.2 (août 2022) : 174-189.